



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Delphine LAVOIX et Coralie SALQUEBRE** intitulée “**Approche pratique de l’évaluation et de l’intervention orthophonique dans le domaine du langage oral**”.

Information pratiques :

Dates : 25 et 26 septembre 2025, 20 et 21 octobre 2025

Horaires : : 8h45-12h30 / 14h00-17h45

Nombre d’heures au total : 30 heures

Pré-requis : être orthophoniste ou logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : CIARUS- STRASBOURG

Tarifs : 800 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 1000 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (demandes de financement en cours, confirmation à venir).

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer les 4 piliers de l’EBP à sa pratique clinique
- Connaître les terminologies actuelles des troubles du langage issues du projet Catalise et de la CIM11
- Adopter une démarche diagnostique hypothético-déductive
- Connaître et prendre en compte les conditions biomédicales, les troubles co-occurents, les facteurs de risque et de protection et les impacts fonctionnels
- Rédiger une conclusion diagnostique dans son compte-rendu tenant compte des données actualisées
- Maîtriser les différents types d’évaluation sur lesquelles pourront reposer le diagnostic orthophonique et l’élaboration du plan de soin
- Elaborer un plan de soin en respectant les dernières données de la littérature
- Rédiger des outcomes dans le domaine du langage oral
- Connaître les outils permettant de mesurer l’efficacité de son intervention
- Intégrer les albums jeunesse comme outils thérapeutiques dans les prises en soin
- Poser les questions adéquates lors de l’anamnèse pour recueillir des informations pertinentes dans tous les domaines
- Connaître les épreuves d’évaluation spécifiques à tous les domaines
- Identifier et caractériser les troubles symptomatologiques dans tous les domaines
- Rédiger notre analyse quantitative et qualitative dans le compte-rendu de bilan pour tous les domaines
- Intégrer à sa pratique clinique les principes d’intervention et les procédés d’étayage dans tous les domaines
- Maîtriser les stratégies d’intervention dans tous les domaines
- Mesurer l’efficacité de la prise en soin en phonologie par l’intermédiaire du monitoring
- Rendre le patient et ses parents partenaires de la prise en soin
- Mesurer l’efficacité de la prise en soin en lexic et sémantique par l’intermédiaire des lignes de base spécifiques
- Intégrer pleinement les partenaires dans le développement des compétences lexico-sémantiques
- Mesurer l’efficacité de la prise en soin en morphosyntaxe par l’intermédiaire des lignes de base procédurales
- Mesurer l’efficacité de la prise en soin en par l’intermédiaire des recueils d’échantillons de langage
- Intégrer l’album jeunesse comme support thérapeutique des compétences discursives
- Aborder plus sereinement la planification globale de la thérapie orthophonique grâce aux décisions partagées concernant les pauses thérapeutiques et l’arrêt de la prise en soin

- Analyser les éléments issus des différentes évaluations en langage oral pour élaborer un projet thérapeutique
- Formaliser des objectifs thérapeutiques à long terme et à court terme
- Construire un protocole de soin sur plusieurs séances

Objectifs opérationnels :

- Poser un diagnostic orthophonique en s'appuyant sur les données de la littérature et identifier les troubles symptomatologiques dans tous les domaines du langage oral
- Structurer son intervention orthophonique avec des objectifs thérapeutiques spécifiques, définis dans le temps et dont l'efficacité est mesurable
- Adopter les principes et les stratégies d'intervention recommandés par la littérature scientifique et applicables en pratique clinique
- Intégrer plus aisément les parents et l'entourage du patient comme partenaires à part entière

Supports techniques :

- Support power point projeté
- Support photocopié (syllabus)
- Annexe schéma d'aide au diagnostic
- Questionnaires interactifs (Wooclap)

Moyens pédagogiques :

- Méthodes affirmatives
- Méthodes actives

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg

Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

Dénoté l'organisme de formation

ET

Prénom

.....

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

Dénoté le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'au 25 août 2025.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 BIC CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 BIC CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

..... Le stagiaire



L'employeur (pour les salariés pris en charge)